

Il supprime également les traitements des juges des cours de divorce dorénavant.

L'hon. M. LEMIEUX: Mon honorable ami a dit que ces juges seraient mis sur pied d'égalité, quant au traitement, avec les juges d'Ontario et de Québec. Sera-ce avec ceux de Québec ou d'Ontario? Car il y a une différence. Le juge d'une cour supérieure reçoit 1,000 dollars de plus dans Ontario que dans Québec.

L'hon. M. MEIGHEN: Je sais que les traitements ne correspondent pas exactement, mais, dans l'ensemble, ils sont les mêmes. On ne peut comparer exactement une magistrature avec une autre; mais, pris ensemble, ils sont, je pense, aussi égaux que c'est possible. C'est là, dans tous les cas, l'intention; ce furent les instructions données à M. Newcombe, qui rédigea le projet de loi. Il est apparemment arrivé à la même conclusion.

RAPPORT DE LA CONFERENCE LIBRE AVEC LE SENAT.

L'hon. M. REID (ministre des Chemins de fer) présente une motion ainsi conçue:

La Chambre décide d'adopter le rapport du comité chargé par elle de tenir une conférence libre avec le Sénat sur la modification du projet de loi (bill n° 19—lettre A du Sénat) tendant à codifier et modifier la loi des chemins de fer.

L'hon. M. REID: Je présente cette motion, ce soir, afin que le projet de loi revienne au feuilleton et parce qu'aussi, si elle est adoptée, je désire aviser la Chambre d'un amendement que je proposerai à ce projet de loi. J'aimerais l'insérer au Hansard afin que chaque député l'ait sous les yeux demain et qu'il ait le temps de l'étudier avant que le projet ne soit de nouveau examiné. Si la Chambre veut adopter cette motion, nous pourrions fixer la date de la reprise du projet de loi. Je n'ai pas l'intention d'y procéder ce soir.

M. WALLACE: Quand le projet de loi sera-t-il étudié? Demain?

L'hon. M. REID: Il y a six ou sept autres projets de loi au feuilleton. Je ne pense pas qu'il serait possible de l'étudier demain.

M. WALLACE: Le ministre peut-il dire, d'une façon définie, quand on l'examinera?

L'hon. M. REID: Je pense pouvoir déclarer que ce ne sera pas demain, mais après-demain.

M. McQUARRIE: Je veux proposer, en amendement, appuyé de l'honorable dé-

[L'hon. M. Meighen.]

puté de Victoria (M. Tolmie) que ce projet de loi soit de nouveau référé au comité général pour y étudier les amendements à l'article 325.

M. L'ORATEUR SUPPLEANT: Je dois déclarer que l'amendement proposé par l'honorable député est contraire au règlement. Il aurait dû être présenté à la motion de la troisième lecture du projet de loi.

M. McQUARRIE: Je voudrais pouvoir discuter cette motion.

M. L'ORATEUR SUPPLEANT: La motion qui a été présentée avec le consentement unanime de la Chambre peut certainement être discutée.

L'hon. M. REID: Si je comprends bien, quand je présenterai mon autre amendement, l'honorable député pourra adresser la parole comme il peut le faire ce soir, mais je n'ai aucune objection à ce qu'il parle dès maintenant.

M. BUREAU: Ceci est le rapport des représentants. Le projet de loi n'est pas du tout devant la Chambre.

M. McQUARRIE: Je crois comprendre que dans ce rapport le Sénat confirme l'amendement qui a été adopté par la Chambre comme paragraphe 5 de l'article 325 du projet de loi, et qu'il avait précédemment refusé de confirmer. C'est cet amendement que je voudrais discuter. Je dois dire que j'avais compris qu'on m'autoriserait de proposer que le bill soit renvoyé au comité afin qu'il étudie mon amendement. Je regrette d'être obligé de discuter la question en ce moment. Ce n'est pas ma faute, mais bien mon malheur. Je considère que c'est par une manœuvre déloyale qu'on m'a privé de l'avantage de discuter le bill lors de sa troisième lecture.

Une VOIX: A l'ordre.

M. McQUARRIE: Voilà qui est parler clairement. Ce n'est peut-être pas un langage très parlementaire, mais pour m'exprimer plus correctement je dirai que je n'étais pas présent lors de la troisième lecture du bill en raison d'un arrangement que j'avais fait avec le ministre des Chemins de fer. A ce propos je citerai un extrait du compte rendu officiel de la séance du 28 mai, que l'on pourra trouver à la page 3150 du Hansard. Il est question du bill lorsqu'il était discuté par le comité:

M. McQuarrie: Avant d'examiner l'article 34, je voudrais revenir à l'article 325. Si je ne me trompe, on a modifié le texte primitif de cet article. Je ne l'ai appris qu'hier ayant été malheureusement absent de la Chambre par suite de maladie.